



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Code du produit : 890526

Identifiant Unique De
Formulation (UFI) : JEG0-3PSN-T30E-MA0K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du
mélange : Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à
disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les
instructions.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation
d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Tolytriazole derivative. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT	38900-29-7 254-184-4 01-2120119814-57- 0033	Acute Tox. 4; H302 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 2,5 - < 5
ANTIMONY DIALKLYLDITHIOCARBAMATE	15991-76-1 240-130-7 051-003-00-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5- dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.	61791-39-7 263-171-2	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 0,5
OLEYL N-METHYLGLYCINE	110-25-8 203-749-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la	>= 0,25 - < 0,5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

		toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,02 mg/l	
Tolytriazole derivative	94270-86-7 939-700-4 01-2119982395-25-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ANTIMONY DIALKYL DITHIO CARBAMATE	15991-76-1	VME	0,5 mg/m ³ (antimoine)	FR VLE
Information supplémentaire: Certains ou tous ces composés sont classés C1A, C1B ou C2, Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile
Délai de rupture : >= 240 min
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 235 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 120 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,9 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2.000 mg/kg
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,01 - 1,85 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Estimation de la toxicité aiguë: 1,02 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Tolytriazole derivative:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.313 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.40
Résultat : Pas d'irritation de la peau

ANTIMONY DIALKLYLDITHIOCARBAMATE:

Evaluation : Légère irritation passagère
Résultat : Légère irritation passagère

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Résultat : Irritant pour la peau.

Tolytriazole derivative:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

ANTIMONY DIALKYL DITHIOCARBAMATE:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

Tolytriazole derivative:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Type de Test	:	Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE Ligne directrice 429

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Tolytriazole derivative:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Tolytriazole derivative:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 23 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

ANTIMONY DIALKYL DITHIOCARBAMATE:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,4 mg/l**
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE ligne directrice 203**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,098 mg/l**
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,084 mg/l**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: **Essai en statique**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : **10**

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : **1**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Leuciscus idus</i> (Ide)): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 0,43 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (<i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes)): 6,3 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t

Tolytriazole derivative:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Danio rerio</i> (poisson zèbre)): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 2,05 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (<i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes)): 0,976 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très
toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2;
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de
produits d'une composition similaire.

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Tolytriazole derivative:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 7 - 10 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

NONANEDIOIC ACID, DILITHIUM SALT:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -3,5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

1H-Imidazole-1-ethanol, 4,5-dihydro-, 2-nortall-oil alkyl derivs.:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,4 (35 °C)

OLEYL N-METHYLGLYCINE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,5 - 4,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

DISTILLATES (PETROLEUM),
SOLVENT-DEWAXED HEAVY
PARAFFINIC (<3 % DMSO
EXTRACT) (Numéro sur la liste 28)
DISTILLATES (PETROLEUM),
HYDROTREATED HEAVY NAPHTHA
(Numéro sur la liste 28)
ANTIMONY
DIALKYL DITHIOCARBAMATE
PETROLEUM DISTILLATES
(Numéro sur la liste 28)
METHYLMETHACRYLATE

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement
européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 36 bis, 36, 73, 82
(R-461-3, France)

Surveillance médicale : Le produit n'a pas de propriétés CMR
renforcée (R4624-18)

Installations classées pour la : 4734
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées
sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur
la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Tac Oil C

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ MULTIPURPOSE COMPLEX RED 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 09.02.2023

Date d'impression: 05/07/2023

harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000276223

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR